



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

13 janvier 2011
(Toulouse 31)

Présence :

• Membres du Conseil d'Administration

Présents : Philippe CLAVIERES, Lionel COURTIN, Jean-Luc ESTORGES, Alain GATTI
Anne JULIA, Alexandre ODORICO, Olivier PIGOUNIDES, Carles PUBIL,
Delphine ROBERT, Christine RONCATO, Annie WEIDKNET

Représentés : Fabienne LAUFFER, Fabien PESSANT, Jurgen SCHULER

Absents / Excusés : Sandrine ARQUE, Frédéric CARBONNEL, Michel DUNAND, Sabine LERAY,
Jean-Philippe ODORICO, Maurice PARIS, Stéphane SANSONETTO,
Michel SARRAILH, Laurent WELSH

• Autres participants :

Présents : Eve BARBAZA, Françoise DESBORDES, Marc PECHAUD, Marie-Laure POITOU

Diffusion :

- Toutes les personnes précédemment nommées + Correspondants AMAP + Producteurs

Ordre du jour :

- Point des adhésions en cours
- Point de la trésorerie de l'association
- Point juridique
- Point sur le travail des ateliers
- Préparation de l'AG
- Questions diverses

Début de réunion 19h20.

1/ Point des adhésions en cours.

Au titre de l'année 2010, l'association a enregistré :

- 3 570 adhésions au titre de 2010 (dont 102 producteurs), soit une progression de 4,7 %, pour 99 Amap.

Pour mémoire l'état des adhésions :

- à fin 2009 était de 3 409 adhérents pour 90 Amap,
- à fin 2008 était de 3 095 adhérents pour 91 Amap.

2/ Point de la trésorerie.

Le solde initial au 1^{er} janvier 2010 était de 35 123,41 €.

Le total des décaissements entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010 a été de 36 295,23 €.

Le total des encaissements a été de 65 016,87 € comprenant :

- 7 500 € au titre de la 2^{ème} partie de la subvention 2007 attribuée par le Conseil Général,
- 53 685 € au titre des adhésions,
- 3 831,87 de recettes diverses (vente de films, aide CDD Eve Barbaza, etc.).

La situation financière de l'association largement excédentaire va permettre de développer des projets dans le cadre des perspectives 2011 (voir chapitre AG ci-dessous).

Les comptes de l'association ont été demandés à notre expert comptable pour le 21 janvier 2011 au plus tard, permettant de les joindre dans les délais à la convocation à l'AG du 13 février 2011.

Par ailleurs, une provision de 25 000 € lui a été demandée, en vue de constituer une réserve de trésorerie.

3/ Point juridique.

Lors du précédent Conseil d'Administration, une résolution adoptée à la majorité des votants a décidé de continuer à confier à Maître Olivier BECHET, avocat à la cour d'Albi, les travaux suivants :

- 1) Elaboration des contrats type entre les producteurs et les consommateurs.
- 2) Elaboration du bulletin d'adhésion à l'association.
- 3) Vérification et correction des supports de communication.
- 4) Assistance à la rédaction du futur règlement intérieur.
- 5) Modalités et limites de l'utilisation de la marque « AMAP ».

Un budget de 20 heures ayant été prévu, un point est fait du travail de notre avocat à fin 2010 : 7,5 heures ont été utilisées.

Résultat de ce travail :

- Une note de synthèse (pièce jointe) relative à la marque Amap nous a été remise.
- Le projet de bulletin d'adhésion a été travaillé, incluant des notions liées à la CNIL (Informatique et Libertés).

Le bulletin 2011 finalisé à diffuser aux Amap est présenté et proposé.
Cette proposition est mise aux voix.

Vote (12 votants*) :	Contre	= aucune
	Abstention	= aucune
	Pour	= 12 voix

résolution adoptée à l'unanimité

* 2 administrateurs sont arrivés après cette délibération.

- Le point relatif au contrat d'engagement entre producteur et consommateurs a fait l'objet d'une formalisation plus stricte destinée à mieux cadrer les responsabilités des uns et des autres, au regard des risques pour les producteurs et pour l'association.

Il est présenté un modèle de contrat (allégé par rapport aux strictes recommandations), dont l'utilisation sera préconisée par l'association à ses adhérents.

Cette proposition est mise aux voix.

Vote (14 votants) :	Contre	= 1 voix
	Abstention	= 1 voix
	Pour	= 12 voix

résolution adoptée à la majorité

La suite de la mission de l'avocat consistera à finaliser les autres modèles de contrats d'engagement, ainsi que les autres points (validation du projet de règlement intérieur et des supports de communication).

4/ Point sur le travail des ateliers.

4a/ Communication.

Lors de sa dernière réunion, l'atelier a abordé les points suivants :

- L'organisation de la réunion des correspondants Amap (date non encore définie) sera précédée de l'envoi d'un questionnaire à leur attention, dans le but de connaître au préalable, leur ressenti, leur façon de transmettre les informations à leurs Amap, leurs souhaits, etc.
- Le travail d'inventaire du site n'est pas finalisé.
- La « Brève » est quasiment achevée et sera prête pour une diffusion dans les prochains jours.

4b/ Essaimage.

La dernière réunion de l'atelier a prévu de terminer le travail entrepris autour des supports et leur mise à jour dans le cadre d'un « kit essaimage ». La date du **mercredi 2 février** est retenue pour finaliser ce travail.

Ce kit sera présenté lors d'une réunion de formation à laquelle seront conviés tous les adhérents (producteurs et consommateurs) qui souhaitent prendre part à l'action d'essaimage, conformément à la synthèse des pratiques d'essaimage réalisée en 2009.

Ces volontaires travailleront conformément au projet de règlement intérieur lequel prévoit la constitution d'une mission permanente autour de l'essaimage.

La liste de diffusion « essaimage » récemment créée, sera complétée par les futurs volontaires.

Un appel à candidats essaimeurs volontaires sera fait lors de la prochaine AG.

4c/ Organisation.

L'atelier qui s'est réuni très récemment a achevé son travail par la synthèse des questionnaires diffusés aux adhérents au regard du projet de règlement intérieur.

La consultation a montré que la grande majorité des adhérents étaient globalement en accord avec les propositions énoncées.

C'est pourquoi il est proposé un projet de règlement intérieur, dont les points sont passés en revue.

Le projet ainsi obtenu sera présenté à la prochaine AG, au suffrage des adhérents de l'association. Cette proposition est mise aux voix.

Vote (14 votants) :	Contre	= aucune
	Abstention	= 1 voix
	Pour	= 13 voix

résolution adoptée à la majorité

4d/ Aide aux producteurs.

Maurice Paris étant excusé ce soir, le travail de cet atelier est reporté après l'AG.

5/ Préparation de la prochaine AG.

5a/ Date et déroulement.

L'AG se déroulera le **dimanche 13 février 2010** entre 9h (accueil des adhérents) et 12h.

Elle sera suivie d'une réunion avec Daniel Vuillon, fondateur de la première Amap en France, qui nous fera partager son expérience et sa vision de l'historique des Amap en France.

L'entre-deux pourra s'organiser autour d'un pique-nique, occasion de déguster les produits de nos bons producteurs, préparés par un producteur cuisinier...

Les convocations seront expédiées autour du 24 janvier, accompagnées du projet de règlement intérieur, des comptes 2010 de l'association et du projet des perspectives 2011 et le budget prévisionnel correspondant.

L'AG se déroulera cette année à SAINT-ORENS 31650, à la salle Catala, boulevard de Catala, selon le plan d'accès ci-dessous :



5b/ Perspectives 2011.

Les perspectives 2011 s'organisent autour de :

- l'activité essaimage, proposée en tant que mission permanente, en étoffant le nombre des volontaires, en leur donnant des moyens de fonctionnement (supports - kit essaimage, formation et défraiement des interventions sur le terrain),
- projet autour des semences,
- projet d'échanges entre les producteurs adhérents.

5c/ Budget prévisionnel 2011.

Le budget global pour 2011 s'établit comme suit :	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
- utilisation partielle du report à nouveau	11 250 €	
- recettes adhésion (15€ x 3250 adhérents)	48 750 €	
- fonctionnement (local, salaires, etc.)		- 40 000 €
- mission essaimage		- 10 000 €
- projet semences		- 5 000 €
- échanges producteurs		- 5 000 €
	<u>60 000 €</u>	<u>- 60 000 €</u>

Ce projet des perspectives 2011 et le budget correspondant seront proposés à l'AG. Cette proposition est mise aux voix.

Vote (14 votants) :	Contre	= aucune
	Abstention	= aucune
	Pour	= 14 voix
<i>résolution adoptée à l'unanimité</i>		

5d/ Renouveau du CA.

Conformément aux statuts de notre association, le CA est renouvelé par tiers, les administrateurs ayant effectué 3 années sortant automatiquement.

Il s'agit des personnes suivantes :

<u>Producteurs</u>	<u>Consommateurs</u>
Fabienne LAUFFER	Maurice PARIS
Alexandre ODORICO	Michel SARRAILH
Laurent WELSH	

Outre la possibilité pour eux de se représenter, l'article 13-1 de nos statuts prévoit de recevoir les candidatures au plus tard 8 jours avant l'AG :

Article 13-1 composition – élection

L'association est administrée par un conseil composé de 20 à 30 membres, obligatoirement élus à parité paysans-consommateurs lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les membres fondateurs en sont membres de droit.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années, chaque année s'entendant comme l'intervalle séparant deux assemblées générales ordinaires annuelles.

Le conseil se renouvelle à raison d'un tiers des membres chaque année, suivant un ordre de sortie déterminé pour la première fois par un tirage au sort, et ensuite d'après l'ancienneté des nominations.

Tout administrateur sortant est rééligible.

La liste des candidatures au conseil d'administration est close 8 jours avant l'assemblée générale ordinaire.

La démission se fait par écrit au conseil d'administration.

Fin des débats à 23h30

Prochain rendez-vous : **ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION**

le dimanche 13 janvier 2011 à partir de 9 heures
